

Synthèse de chantier / 09.06.2017 / Le Lieu Multiple - Poitiers

Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des arts visuels

Axe de travail : Le développement territorial
Chantier thématique issu du chantier la place de l'artiste

Problématiques proposées :

- Comment chaque acteur investit les instances de dialogue pour mettre en oeuvre une compétence partagée ?
- Comment essayer les expériences et dispositifs publics vertueux ?

Co-animateurs :

- Fabienne Alexandre-Chapin, Conseil Départemental de la Gironde
- James Chaigneaud, directeur de Rurart (Vienne)

Nombre de participants :

- 22 artistes, responsables et membres de structures et d'écoles d'art, élus et responsables de collectivités territoriales

Préambule :

Les animateurs ont précisé le contexte actuel de réorganisation des collectivités territoriales dans le cadre de la loi NOTRe :

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a pour objet une rationalisation de l'action publique. Elle partage les compétences entre les collectivités territoriales. La loi supprime la clause de compétence générale des régions et des départements qui désormais, détiennent des compétences d'attribution : pour les régions le développement économique et l'aménagement du territoire, pour les départements la solidarité sociale et territoriale. Le bloc communal conserve la clause de compétence générale leur permettant d'intervenir sur tous sujets d'intérêt local lorsque la compétence n'a pas été attribuée à une autre collectivité à titre exclusif.

La loi NOTRe s'articule avec la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La loi MAPTAM permet aux collectivités d'organiser les modalités de leur action commune et encadre les cofinancements. Elle pose le cadre du transfert de compétences d'une collectivité à une autre, avec si nécessaire, l'arbitrage du Préfet.

Culture et organisation de l'action commune

Nous noterons que la loi NOTRe fait de la culture une « compétence partagée » entre les différents niveaux de collectivités. Non obligatoire, elle fait l'objet d'une « responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels » (art.28A). Cette responsabilité commune permet la contribution de chacune des collectivités territoriales aux projets culturels.

La loi NOTRe oblige les Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP) instituées par la loi MAPTAM, à réunir des commissions thématiques. La loi spécifie que le cadre des régions constitue l'espace pertinent de concertation entre collectivités territoriales. C'est ainsi que certaines régions ont tenu les premières commissions thématiques « culture ».

Si les CTAP sont constitués de membres de droit (Pdt Région, Pdts Conseils départementaux et des EPCI de + 3 000 habitants) et de membres élus (Maires), elles comprennent des commissions thématiques qui, nous soulignons, sont constituées de représentants de l'Etat, d'organisations culturelles et professionnelles et d'usagers.

Les enjeux

La culture traverse les secteurs de l'action publique, qu'ils soient économiques ou relèvent de l'exercice des solidarités. La reconnaissance des droits culturels qui figurent dans la loi NOTRe peut représenter de nouvelles perspectives d'action culturelle reliées aux attendus de la loi Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

Dans un cadre renouvelé, les principaux enjeux seront ainsi le maintien de l'engagement de l'ensemble des collectivités pour la culture et ses projets dans un cadre de responsabilité partagée. Pour cela, la représentativité de chacun des secteurs artistiques est à interroger. Elle sera un corollaire à la sécurisation et à l'exercice des droits des auteurs, ainsi qu'aux structurations de ces milieux et au partage de leur projet les plus innovants.

“Chaque acteur est co-producteur de l'action publique”

Question n°1 : Comment chaque acteur investit les instances de dialogue pour mettre en oeuvre une compétence partagée ?

Constat : Dans les dispositifs, le rôle attendu de l'artiste est souvent celui de "sauveur du monde". Or les artistes ne se considèrent pas eux-mêmes en "mission" ni porte paroles d'un message. Il est important de considérer dès le départ la nature politique d'un projet et non pas ses seules retombées en termes de communication.

Généralement, l'évaluation des actions se fait au projet et limite la perception dans le temps du développement des initiatives et des expérimentations.

L'évaluation des politiques publiques est un devoir. **Les acteurs expriment une nécessité de se faire mutuellement confiance et d'étendre l'espace de liberté et d'expérimentation sur la durée.** La façon dont on appréhende un projet est en effet une occasion de faire "sens commun".

=> Favoriser une évaluation continue et collective des actions qui profite à tous et qui ne soit pas vécue comme un contrôle, une distinction ou une sanction :

- pour assurer l'ascendance dans la construction des dispositifs avec les collectivités
- pour permettre une continuité des actions. La contractualisation pluriannuelle est demandée afin de sécuriser les actions dans le temps. Le temps du projet artistique est le temps du désir, mais n'est pas toujours contingenté à l'année civile ou à la gestion administrative close au 31 décembre.
- en créant une instance collégiale réunissant acteurs et collectivités territoriales pour une responsabilité, un échange d'expériences et une prise de risque partagée (réussite et échec)
- par l'instauration de critères partagés, s'appuyant sur des facteurs humains.
- comme moteur de l'action dans le temps, lors de temps de rencontres annuelles, dans un contexte bienveillant et positif : énoncer les échecs, partager les savoirs et construire des compétences communes plutôt que de faire du storytelling pour assurer la reconduction des financements publics.
- en rédigeant collégialement les critères d'évaluation et définir la méthode, les critères et les indicateurs.
- assumer qu'un projet artistique peut répondre à une question publique et se discuter dans le cadre d'une instance de dialogue

Face à la complexité du mille feuilles administratif :

=> Créer une cellule de veille et d'orientation pour identifier les interlocuteurs dans les différentes collectivités.

=> Avoir une meilleure identification des politiques publiques régionales pour une meilleure compréhension et une clarification des objectifs pour les collectivités, les artistes, les structures Exemple de l'économie créative et des droits culturels.

=> Créer un dossier unique de demande de subvention garant de l'implication et de l'engagement de chacune des collectivités dans leur échelle de compétences

=> Créer une instance de veille et de consultation, représentative de chacun des acteurs impliqués dans les arts visuels (représentation des artistes, réseaux, structures ressources) sur le mode des instances qui ont contribué à construire la loi ESS par exemple : reconnaissance et légitimité des acteurs concernés

Question n°2 : Comment essayer les expériences et dispositifs publics vertueux ?

Comment “se choisir” mutuellement ?

Comment générer un temps de rencontre et de co-construction, en amont, au moment du pré-projet et de sa conception ? “Se choisir” est l’exact contraire de la subordination. Le projet artistique doit être en mesure de révéler les compétences de ceux qui s’engagent à le développer.

Identifier les compétences de chacun pour faciliter les mises en oeuvre et jouer des complémentarités dans la coopération (versus la compétition) entre acteurs.

=> Créer une “plateforme” de compétences :

- un outil de facilitation pas uniquement numérique : exemple du pitch, mode de présentation synthétique très utilisé dans le cinéma pour réunir des producteurs et diffuseurs autour d’un projet.
- un outil pour valoriser les actions de coopération, inventorier les compétences des acteurs, et les apports potentiels en numéraire, en nature ou en industrie.

Le partage et transfert d’expériences :

=> Identifier les projets par le partage d’expérience autant sur les difficultés que les réussites, avec l’ensemble des partenaires impliqués, collectivités comprises.

=> Mesurer la dimension structurante des projets dans les territoires.

=> Favoriser le transfert d’expérience dans l’humilité versus la concurrence des territoires et des différents échelons de collectivités.

=> Faire entrer les dispositifs expérimentaux dans le droit commun.

=> Partager les expériences existantes auprès d’instances telles que L’Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, l’Association des Maires Ruraux de France

VOUS ÉTIEZ PRÉSENT ET VOUS SOUHAITEZ APPORTER UN COMPLÉMENT À CETTE SYNTHÈSE :

Merci de transmettre vos remarques à contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org

Toutes les informations sur sodavi-nouvelleaquitaine.org
contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org / 05.87.21.30.45

Les inscrits

Catherine	Beaudeau	EESI	c.beaudeau@eesi.eu
Veronique	Beland	artiste	belandvero@gmail.com
Florent	Blin	entrepreneur culturel	blin.florent@hotmail.fr
Marika	Boutou	Lieu Multiple	marika.boutou@emf.ccsti.eu
Anne-Hélène	Brière	Région Réunion	anne-helene.briere@cr-reunion.fr
Lionel	Camburet	Collectif Gigacircus	Cambu@gigacircus.net
Roselyne	Capillaire	Gasp’art 17	assogaspart@gmail.com
CHRISTEL	CHAPIN	RESEAU FUSEE	reseaufusee@gmail.com

Patric	CLANET	EESI	direction.general@eesi.eu
Sylvie	Deligeon	présidente "en attendant les cerises production"	s.deligeon@free.fr
Ameline	Drapeau	Région Nouvelle Aquitaine	a.drapeau@nouvelle-aquitaine.fr
Jean Pierre	Dubois	Médiation arts numériques	jpteamsaij@orange.fr
Bertrand	Fleury	DRAC	bertrand.fleury@culture.gouv.fr
Jean	Giret	Vice Président CC du Thouarsais et Maire de Val en Vignes	jean.giret@wanadoo.fr
florence	laumond	ville de niort	florence.laumond@mairie-niort.fr
Frédéric	Lemaigre	Capture / Royan	lemaigrefrederic@gmail.com
Shantala	Lescot	Universite michel montaigne // l'Observatoire mobile	Shantala.lescot@gmail.com
Virginie	Lyobard	directrice de la Fanzinothèque	madamelapin@fanzino.org
sylvie	marchand	EESI (école européenne de l'Image) et Gigacircus -artiste, réalisatrice, enseignante chercheuses	silva@gigacircus.net
Pascale	ROUX	Atelier des Beaux Arts sup Bordeaux	pascalerox5@gmail.com
Nadia	Sabourin	Artiste et collectif d'artistes	nadia.sabourin@wanadoo.fr
Isabel	Saij	Arts visuels et numériques	isabel.saij@orange.fr
thierry	szabo	Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine	thierry.szabo@culture-poitoucharente s.fr
Luc	Trias	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	luc.trias@nouvelle-aquitaine.fr